



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique

n°1065

du 14 novembre 2025



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bulletin académique n° 1065 du 14 novembre 2025

Sommaire

Division des Examens et Concours

- Inscriptions aux épreuves du concours général des métiers - Session 2026
- Concours général des lycées - Session 2026

Mission de région académique pour les élèves à besoins éducatifs particuliers - Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés

- Recrutement d'enseignants relais-Pafip dans les départements 13 (Marseille), 04-05 et 06

Direction Régionale Académique des Relations Européennes, Internationales et de la Coopération

- Rencontres au domicile du partenaire (OFAJ) - Subventions 2026 pour séjour en Allemagne

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
RECTORAT DE L'ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE**

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Benoît DELAUNAY - Recteur de la Région académique
Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités

REDACTEUR EN CHEF : Bruno MARTIN - Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

CONCEPTION, RÉALISATION : Thomas PRESTIGIACOMO (Tel : 04 42 91 75 12)

ce.ba@ac-aix-marseille.fr



Inscriptions aux épreuves du concours général des métiers – Session 2026

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements des lycées professionnels publics, privés sous contrat et les directeurs des CFA

Référence(s) : Note de service du 6 octobre 2025 publiée au BOEN n°40 du 23 octobre 2025
<https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo40/MENE2524696N>

Dossier suivi par : Claire-Sophie JACQUET – Tél : 04 42 91 72 20
Mail : claire-sophie.jacquet@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la circulaire relative aux épreuves du concours général des métiers pour la session 2026, ainsi que la fiche récapitulative des spécialités en annexe 1.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organisation du concours général des métiers Session 2026

La présente note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre et d'organisation de la session 2026 du concours général des métiers.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes de classe de terminale ou année terminale de baccalauréat professionnel qui suivent assidûment les enseignements en classe des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou LPO) ou centre de formation d'apprentis.

Le concours est ouvert pour la session 2026 dans les spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe 1.

Le concours comporte :

- Une première partie, dans l'académie, qui se déroulera le **mardi 16 mars 2026** pour toutes les spécialités.
- Une seconde partie, dans l'établissement de l'académie d'accueil, qui fera l'objet ultérieurement d'une circulaire élaborée par l'académie en charge de la spécialité. Réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, elle se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, **entre le lundi 4 mai et le vendredi 22 mai 2026**.

Les frais de transport et d'hébergement des candidats sont pris en charge par leur établissement d'origine.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les chefs d'établissement ou directeurs de centre de formation d'apprentis, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats, impérativement dans la spécialité dont ces derniers suivent la formation.

Seuls les jeunes qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis** maximum dans chaque spécialité.

Les candidats **doivent impérativement** être scolarisés en classe de terminale ou année de terminale de baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours et être âgés de 29 ans au plus à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats au concours général des métiers doivent être en règle avec l'obligation de recensement ou de participation à la journée défense et citoyenneté.



ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3) MODALITÉS ET CALENDRIER D'INSCRIPTION

- **Phase préparatoire aux inscriptions**

Afin de préparer les inscriptions, une fiche de pré-inscription est mise à disposition sur le portail établissement de l'application Cyclades. Cette fiche est disponible dans la rubrique « Inscriptions » de la documentation fonctionnelle, accessible depuis la page d'accueil.

Elle est destinée à faciliter les inscriptions sur l'application Cyclades et à recueillir le consentement du professeur concernant la publication de son nom sur le palmarès.

Par conséquent, la fiche de pré-inscription doit être complétée et signée **uniquement** par le professeur. Il est recommandé de ne pas attendre l'ouverture des inscriptions sur l'application Cyclades pour compléter les fiches.

Il vous est demandé de bien informer les candidats que cette demande de pré-inscription ne vaut pas inscription définitive, mais que celle-ci ne sera validée qu'après le dépôt sur Cyclades de la confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal avant la clôture des inscriptions.

- **Inscriptions**

Les lycées procèdent à l'inscription de leurs élèves sur l'application Cyclades en suivant les instructions transmises par mail par la coordination informatique de la DIEC.

Les inscriptions au CGM sont réalisées par les établissements des candidats,

du mercredi 26 novembre 2025 à 10h au lundi 15 décembre 2025 à 23h59

Les établissements publics et privés sous contrat accèdent à Cyclades via le portail ESTEREL.

Les CFA utilisent l'accès : <https://esterel.ac-aix-marseille.fr>

La confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal s'il est mineur devra être déposée sur l'application Cyclades au plus tard le **mardi 6 janvier 2026 à 23h59**.

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE EN L'ABSENCE DE LA CONFIRMATION SIGNÉE DANS CYCLADES.

Je vous invite à vérifier le versement des PJ dans Cyclades avant le 6 janvier 2026 (date impérative).

Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.



FICHE RÉCAPITULATIVE DES SPECIALITES

1- Spécialités de baccalauréat professionnel

1	Commercialisation et services en restauration
2	Cuisine
3	Esthétique cosmétique parfumerie
4	Fonderie
5	Maintenance des véhicules, option A Véhicules particuliers Maintenance des véhicules, option B Véhicules de transport routier Maintenance des véhicules, option C Motocycles
6	Maintenance des matériels, option A Matériels agricoles Maintenance des matériels, option B Travaux publics et manutention Maintenance des matériels, option C Matériels d'espace vert
7	Métiers de la coiffure
8	Métiers de la mode - vêtements
9	Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés
10	Métiers du commerce et de la vente option A : Animation et gestion de l'espace commercial
11	Métiers du commerce et de la vente option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale
12	Métiers et arts de la pierre
13	Modélisation et prototypage 3D
14	Organisation de transport de marchandises
15	Plastiques et composites
16	Technicien en chaudronnerie industrielle
17	Technicien en réalisation de produits mécaniques - option réalisation et suivi de productions - option réalisation et maintenance des outillages
18	Technicien menuisier agenceur
19	Travaux publics

2- Spécialités du Brevet des métiers d'art

1	Ebéniste
----------	----------



CONCOURS GENERAL DES LYCEES – SESSION 2026

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées d'enseignement général et technologique publics et privés sous contrat – Mesdames et messieurs les chefs d'établissement des lycées à l'étranger rattachés à l'académie d'Aix-Marseille

Référence(s) : Arrêté du 3 novembre 1986 modifié par arrêté du 28 juin 2019 (JO du 26 juillet 2019), modifié par arrêté du 26 novembre 2020 (JO du 17 décembre 2020) modifié par arrêté du 11 octobre 2021 (JO du 20 octobre 2021) – Note de service du 06 octobre 2025 relative à l'organisation de la session 2026 (BOEN n°40 du 23 octobre 2025)

Dossier suivi par : Mme DAUBIN Tél 04 42 91 73 49 Mail : benedicte.daubin@ac-aix-marseille.fr – Mme TOYE Tél 04 42 91 71 87 Mail : catherine.toye@ac-aix-marseille.fr

Le concours général des lycées est géré par les services de la division des examens et concours du rectorat, des inscriptions à la dématérialisation des copies.

Vos interlocuteurs :

- | | | |
|---|------------------|----------------|
| ✓ pour les sujets : | Hélène CAZES | 04 42 91 71 80 |
| | Afife BOUANANI | 04 42 91 71 72 |
| ✓ pour l'organisation : | Catherine TOYE | 04 42 91 71 87 |
| | Bénédicte DAUBIN | 04 42 91 73 49 |
| ✓ pour l'organisation des centres étrangers | | |
| | Manuella LECOMTE | 04 42 91 71 84 |

1) PRINCIPES GENERAUX

1.1 - Le concours général des lycées a pour fonction de distinguer les meilleurs élèves et de valoriser leurs travaux avec pour objectif que leurs prestations puissent servir de référence à l'ensemble des classes. Il évalue les candidats sur des sujets conformes aux programmes officiels, mais dans le cadre d'épreuves plus exigeantes et plus longues que celles du baccalauréat.

1.2 - Concourent dans les 30 disciplines générales et technologiques du concours général des lycées les élèves en classe de première et de terminale du baccalauréat général et technologique des établissements de France métropolitaine, d'Outre-mer et de l'étranger suivants :

- les établissements publics ou privés sous contrat relevant du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire ;
- les lycées français à l'étranger, relevant de l'AEFE et de la mission laïque française.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION

2.1 - Seuls les chefs d'établissement, après avis des enseignants, procèdent à l'inscription des candidats et proposent la candidature des élèves présentant les meilleures chances de succès.

2.2 - Le nombre de candidats est limité, par établissement et pour chaque discipline et série concernée, à **10% de l'effectif total** (arrondi à l'unité supérieure) des élèves des classes de première ou terminales de la discipline concernée. **Lorsque ce résultat est inférieur à 2, l'établissement a la possibilité de présenter jusqu'à deux candidats par discipline.** Lors de l'inscription, l'application Cyclades ne permet pas de dépasser ce nombre. La limitation s'appliquera dans l'activité Inscriptions du domaine CGL (et non dans l'activité de pré-inscription des domaines EA-BGT) : le blocage s'effectuera au moment du changement d'état de la candidature de « pré-inscrit » à « Inscrit » ou lors de la création d'une inscription directement dans le domaine CGL.

Vous trouverez en annexe 1 un tableau indiquant les règles de calcul des seuils par discipline pour le CGL.

2.3 - Nul n'est admis à concourir s'il n'a pas suivi régulièrement depuis le 1^{er} janvier 2026, dans un ou plusieurs établissements d'enseignement du second degré, les cours obligatoires de la classe à laquelle il appartient.

3) MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 – Phase préparatoire aux inscriptions

Afin de préparer les inscriptions, une fiche de pré-inscription est mise à disposition sur le portail établissement de l'application cyclades Cyclades (rubrique inscription de la documentation fonctionnelle). Elle est destinée à faciliter les inscriptions sur Cyclades et à recueillir le consentement du professeur concernant la publication de son nom sur le palmarès.

Par conséquent, cette fiche doit être complétée et signée uniquement par le professeur puis retournée au chef d'établissement. Les professeurs présentant des candidats dans plusieurs disciplines remplissent une fiche par discipline pour chaque candidat. Il est recommandé de ne pas attendre l'ouverture des inscriptions sur Cyclades pour compléter les fiches.

Il vous est demandé de bien informer les candidats que cette demande de pré-inscription ne vaut pas inscription définitive.

3.2 – Inscription

Les inscriptions s'effectueront en ligne sur le portail Cyclades durant la période :

Mercredi 26 novembre 2025 à 10h au lundi 15 décembre 2025 à 23h59 (heure de Paris)

Aucune inscription hors délai ne sera acceptée par la mission de pilotage des examens.

Les lycées procèdent à l'inscription de leurs élèves sur l'application Cyclades en suivant les instructions transmises par mail par la coordination informatique de la DIEC.

La confirmation d'inscription signée par le candidat ou son représentant légal devra être déposée sur Cyclades au plus tard le **mardi 6 janvier 2026 à 23h59** (heure de Paris) par le candidat ou par son établissement.

Il convient à l'établissement de bien vérifier que le candidat a signé sa fiche d'inscription et l'a téléchargée à temps sur Cyclades. Aucune inscription ne sera prise en compte en l'absence de la confirmation signée dans cyclades.

Je vous invite à vérifier le versement des PJ dans Cyclades avant le 06 janvier 2026 (date impérative).

Les mesures d'aménagements présentes dans la base EA et BGT seront automatiquement remontées dans la base CGL si vous procédez à leur inscription à partir de celles-ci. Les décisions d'aménagement d'examen intervenant après les inscriptions seront saisies par nos soins dans la base CGL.

4) CALENDRIER

Vous trouverez le calendrier des épreuves en annexe 2.

Toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris) quelle que soit l'heure locale du centre d'écrit afin que les candidats puissent composer simultanément. Un BA complémentaire détaillant les modalités d'organisation des épreuves vous sera adressée ultérieurement.

5) DISCIPLINES PROPOSEES AU CONCOURS GENERAL DES LYCEES

Classes	Voies	Disciplines	Durée des épreuves
Première	Voie générale <i>(enseignement de spécialité ou optionnel)</i>	- composition française - géographie - histoire - version latine - thème latin - version grecque	- 6 h - 6 h - 6 h - 4 h - 4 h - 4 h
	Première et terminale	- Arts plastiques - Education musicale	- 4 h - 5 h
Terminale	Voie générale <i>(enseignement commun et/ou enseignement de spécialité)</i>	- Dissertation philosophique	- 6 h
	Voie générale <i>(enseignement de spécialité)</i>	- Sciences économiques et sociales - Mathématiques - Numérique et sciences informatiques - Physique-chimie - Sciences et vie de la terre - Sciences de l'ingénieur	- 6 h - 5 h - 5 h - 5 h - 5 h - 5 h
	Voies générale et technologique <i>(sans condition de suivi d'enseignement de spécialité ou d'option)</i>	Langues vivantes : version et composition en langue - allemande - anglaise - arabe - chinoise - espagnole - hébraïque - italienne - portugaise - russe	- 5 heures
	Voie technologique		
	Série STI2D	- Ingénierie, innovation et développement durable (2I2D)	- admissibilité : 5 h - admission : épreuve de projet de 4 demi-journées (12 élèves répartis en 3 groupes de 4 candidats représentant les 4 spécialités de la série STI2D)

	Série STL	- Biochimie-biologie et biotechnologies ou Sciences physiques et chimiques en laboratoire (SPCL)	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	Série ST2S	- Sciences et techniques sanitaires et sociales (STSS)	- admissibilité : 5 h - admission : 6 h
	Série STMG	- Management, sciences de gestion et numérique	- 4 h
	Série STHR	- Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)	- admissibilité : 4 h - admission : STC (sciences et technologies culinaire) : 1/2 journée, STS (sciences et technologies des services) : 1/2 journée

6) RESULTATS DU CONCOURS

Sur proposition des présidents de jurys, des récompenses sont attribuées : prix (premier, deuxième ou troisième prix), accessits (cinq au maximum, avec classement) et mentions (dix au maximum, sans classement). Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les récompenses. Il peut également désigner des ex-aequo.

Ces distinctions honorifiques n'ouvrent aucun droit à l'obtention de bourses d'études et ne dispensent pas des frais d'inscription dans les universités et dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

La mission de pilotage des examens invite les lauréats qui ont obtenu un premier, deuxième ou troisième prix, à la cérémonie des prix qui se déroulera à Paris au cours de la première quinzaine de juillet 2026. Les frais de transport relatifs à la venue des lauréats primés à Paris sont pris en charge par leur établissement d'origine.

Chaque candidat aura accès à sa copie sur son espace Cyclades. Conformément au règlement du concours, les copies ne comportent ni note, ni appréciation.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

Annexe 1 : Règles pour établir les seuils des inscrits au CGL

Discipline CGL	Périmètre des candidats comptés pour calculer le quota des 10% - CGL Session 2026
ALLD ANG ARAB CHIN ESPA ITAL PORT RUSS HEBR	Candidats inscrits au BGT (BCG/BTN) et suivant la langue de la discipline sur LVA, LVB ou LVC
COFR GEOG HIST	Candidats inscrits à l'EA (BCG)
THLA VLAT	Candidats inscrits à l'EA(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité LLCA - Latin ou l'enseignement optionnel Latin
VGRE	Candidats inscrits à l'EA(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité LLCA - Grec ou l'enseignement optionnel Grec
ARPL	Candidats inscrits au BGT (BCG/BTN) ou EA (BCG/BTN) suivant l'enseignement de spécialité "Arts-Arts plastiques" ou l'enseignement optionnel "Arts-Arts plastiques"
EDMU	Candidats inscrits en EA(BCG) ou au BGT(BCG) et suivant enseignement de spécialité "Arts-Musique" ou suivant l'enseignement optionnel "Arts-Musique" Candidats inscrits en EA(S2TMD) ou au BGT (S2TMD) et suivant l'enseignement de spécialité "Culture et sciences musicales" ou l'enseignement optionnel "Arts-Musique"
MATH	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Mathématiques"
NSIN	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Numérique et sciences informatiques"
PHCH	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Physique-chimie"
PHIL	Candidats inscrits au BGT(BCG)
SCIN	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Sciences de l'ingénieur"
SESO	Candidats inscrits au BGT(BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Sciences économiques et sociales"
SVTE	Candidats inscrits au BGT (BCG) et suivant l'enseignement de spécialité "Sciences de la vie et de la Terre"
MSGN	Candidats inscrits au BGT-STMG
STHR	Candidats inscrits au BGT-STHR
STSS	Candidats inscrits au BGT-ST2S
ARCO	Candidats inscrits au BTN-STI2D et suivant l'enseignement de spécialité "Ingénierie,innovation, et développement durable - option Architecture et construction "
ENEN	Candidats inscrits au BGT-STI2D et suivant l'enseignement de spécialité "Ingénierie,innovation, et développement durable - option Énergies et environnement "
ITEC	Candidats inscrits au BGT-STI2D et suivant l'enseignement de spécialité "Ingénierie,innovation, et développement durable - option Innovation technologique et écoconception"
SINU	Candidats inscrits au BGT-STI2D et suivant l'enseignement de spécialité "Ingénierie,innovation, et développement durable - option Systèmes d'information et numérique"
BIOT	Candidats inscrits au BGT-STL et suivant l'enseignement de spécialité "Biochimie-biologie et biotechnologies"
SPCL	Candidats inscrits au BGT-STL et Suivant l'enseignement de spécialité "Sciences physiques et chimiques en laboratoire"

Annexe 2 – Calendrier du concours général des lycées – Session 2026

Lundi 16 mars 2026	Mardi 17 mars 2026	Lundi 23 mars 2026	Mardi 24 mars 2026
<p>Classes de première voie générale : Composition française</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Dissertation philosophique</p> <p>Classes de terminale séries technologiques : Série sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) : Management, sciences de gestion et numérique</p> <p>Première partie des épreuves suivantes : Classes de terminale séries technologiques : Série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) : Ingénierie, innovation et développement durable Série sciences et technologies de laboratoire (STL) : — Biochimie-biologie et biotechnologies — Sciences physiques et chimiques en laboratoire</p> <p>Série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) : Sciences et techniques sanitaires et sociales</p> <p>Série sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR) : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration</p>	<p>Classes de première et de terminale : Arts plastiques</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Mathématiques</p>	<p>Classes de première voie générale : Histoire</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Physique-chimie</p>	<p>Classes de première voie générale : Version grecque</p> <p>Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : Version et composition en anglais</p>

Mercredi 25 mars 2026	Jeudi 26 mars 2026	Vendredi 27 mars 2026	
<p>Classes de première voie générale : Thème latin</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Sciences de la vie et de la Terre</p>	<p>Classes de première voie générale : Géographie</p> <p>Classes de terminale de la voie générale : Numérique et sciences informatiques</p> <p>Classes de terminale de la voie générale et des séries technologiques : Version et composition en :</p> <ul style="list-style-type: none"> — allemand ; — arabe ; — chinois ; — espagnol ; — hébreu ; — italien ; — portugais ; — russe. 	<p>Classes de première voie générale : Version latine</p> <p>Classes de première et de terminale : Éducation musicale</p> <p>Classes de terminale de la voie générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Sciences de l'ingénieur — Sciences économiques et sociales 	

Rappel : toutes les compositions commencent à 12 heures (midi, heure de Paris).



Recrutement d'enseignants relais-Pafip dans les départements 13 (Marseille), 04-05 et 06

Destinataires : Établissements publics du 2nd degré - IA-DASEN - Inspecteurs de l'Éducation nationale du 1er et du 2nd degrés et chargés de ASH, IA-IPR - Professeurs enseignant en lycées professionnels et coordonnateurs Ulis-lp, titulaires du Cappei – Directeurs adjoints chargés des sections adaptées (DACs)– les psychologues scolaires (PSY-EN EDO)

Référence(s) : Circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016 relative à la formation et à l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap

Dossier suivi par : M. ABELSADOR, conseiller technique de région académique ASH – Mme ADONAÏ, coordonnatrice Pafip - Tél. : 06 14 10 78 52 – Mail : ce.pafip@ac-aix-marseille.fr

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire ordinaire.

Dans le cadre de la circulaire n° 2016-186 du 30 novembre 2016 relative à la formation et à l'insertion professionnelle des élèves en situation de handicap, il a été créé en septembre 2018 la plateforme d'accompagnement à la formation et à l'insertion professionnelle (Pafip).

Les objectifs de ce dispositif sont de construire des parcours personnalisés vers l'accès à l'emploi et d'accompagner les lycéens en situation de handicap dans leurs premières démarches d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.

Afin d'accompagner le plus grand nombre d'élèves sur tout le territoire, la Pafip recherche pour 2025-2026, des coordonnateurs d'Ulis-LP ou des professeurs de lycée professionnel, titulaires ou non du Cappei, des directeurs adjoints chargés de sections d'enseignement adapté (DACs), des psychologues de l'Éducation nationale du second degré, afin de rejoindre l'équipe des enseignants relais-Pafip au sein de l'Académie d'Aix-Marseille et l'Académie de Nice.

Les trois postes à pourvoir sont dans les départements suivant : le 13 (Marseille), le secteur 04/05 et le secteur 06.

Placés sous l'autorité du conseiller technique ASH au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers (Miraep), les enseignants relais-Pafip participent à l'animation de la Pafip sous l'impulsion de sa coordinatrice :

- Accompagner et suivre individuellement les élèves en situation de handicap : construction des projets individuels afin d'augmenter l'employabilité et la réussite de l'insertion professionnelle
- Aider le jeune dans sa recherche de contrat d'apprentissage ou d'emploi en milieu ordinaire de travail
- Contribuer au suivi des aménagements et adaptations si nécessaire en entreprise
- Coordonner les parcours des jeunes en facilitant le lien entre les différents partenaires : personnels de l'Education nationale et acteurs du monde du travail
- Contribuer à l'animation de la Pafip dans certains salons ou forums

Les candidatures, lettre de motivation et curriculum vitae, doivent être envoyées au plus tard **le 30 novembre 2025** avec l'avis du chef d'établissement à ce.pafip@ac-aix-marseille.fr

A l'issue des analyses des candidatures, les enseignants retenus seront accompagnés par Olivia ADONAÏ, coordonnatrice de la Pafip, au cours de l'année scolaire et bénéficieront d'une indemnisation de mission particulière (IMP) en fonction des missions réalisées.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille



CANDIDATURE ENSEIGNANT RELAIS : Département 13 (Marseille)		
NOM	Prénom	NOM de jeune fille
M Mme		
Date de naissance	Adresse mail académique	Téléphone
Formations suivies concernant les EBEP		
Certifications		
Fonction	Adresse professionnelle	Supérieurs hiérarchiques
<input type="checkbox"/> Psychologue EDO <input type="checkbox"/> DACS <input type="checkbox"/> Professeur de collège, lycée <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel Si enseignant, discipline ou dispositif		Chef d'établissement Inspecteur de discipline

Compétences : Quelles sont vos connaissances / compétences au regard de l'École inclusive et la scolarisation des EBEP ?

Expérience professionnelle : Êtes-vous engagé dans un travail d'équipe ou dans une activité en lien avec l'accès à l'emploi ?

Avez-vous assuré ou assurez-vous une/des mission(s) professionnelle(s) en dehors de votre temps d'enseignement (chargé de mission, formateur...) ?

Motivation : Donnez en quelques lignes les raisons qui motivent votre candidature.

Date :
Signature du candidat :

Avis du chef d'établissement :

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____

Avis de l'inspecteur de discipline / IEN ASH:

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____



CANDIDATURE ENSEIGNANT RELAIS : Départements 04-05		
NOM	Prénom	NOM de jeune fille
M Mme		
Date de naissance	Adresse mail académique	Téléphone
Formations suivies concernant les EBEP		
Certifications		
Fonction	Adresse professionnelle	Supérieurs hiérarchiques
<input type="checkbox"/> Psychologue EDO <input type="checkbox"/> DACS <input type="checkbox"/> Professeur de collège, lycée <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel Si enseignant, discipline ou dispositif		Chef d'établissement Inspecteur de discipline

Compétences : Quelles sont vos connaissances / compétences au regard de l'École inclusive et la scolarisation des EBEP ?

Expérience professionnelle : Êtes-vous engagé dans un travail d'équipe ou dans une activité en lien avec l'accès à l'emploi ?

Avez-vous assuré ou assurez-vous une/des mission(s) professionnelle(s) en dehors de votre temps d'enseignement (chargé de mission, formateur...) ?

Motivation : Donnez en quelques lignes les raisons qui motivent votre candidature.

Date :
Signature du candidat :

Avis du chef d'établissement :

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____

Avis de l'inspecteur de discipline / IEN ASH:

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____



CANDIDATURE ENSEIGNANT RELAIS : Départements 06		
NOM	Prénom	NOM de jeune fille
M Mme		
Date de naissance	Adresse mail académique	Téléphone
Formations suivies concernant les EBEP		
Certifications		
Fonction	Adresse professionnelle	Supérieurs hiérarchiques
<input type="checkbox"/> Psychologue EDO <input type="checkbox"/> DACS <input type="checkbox"/> Professeur de collège, lycée <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel Si enseignant, discipline ou dispositif		Chef d'établissement Inspecteur de discipline

Compétences : Quelles sont vos connaissances / compétences au regard de l'École inclusive et la scolarisation des EBEP ?

Expérience professionnelle : Êtes-vous engagé dans un travail d'équipe ou dans une activité en lien avec l'accès à l'emploi ?

Avez-vous assuré ou assurez-vous une/des mission(s) professionnelle(s) en dehors de votre temps d'enseignement (chargé de mission, formateur...) ?

Motivation : Donnez en quelques lignes les raisons qui motivent votre candidature.

Date :
Signature du candidat :

Avis du chef d'établissement :

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____

Avis de l'inspecteur de discipline / IEN ASH:

Nom : _____ Date : _____
Signature : _____



**Rencontres au domicile du partenaire (OFAJ)
Subventions 2026 pour séjour en Allemagne**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les enseignants d'Allemand - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des 1^{er} et 2nd degrés

Référence(s) : Note de service MENC2513336N du 19 mai 2025 publiée au BOEN n°24 du 12 juin 2025

Dossier suivi par : Mme NATHAN - Tel : 04 42 91 72 85 - Mail : eloise.nathan@region-academique-paca.fr

Le programme de l'OFAJ « Rencontres au domicile du partenaire » permet aux enseignants des 1^{er} et 2nd degrés de l'enseignement général et technologique de demander une subvention pour leurs échanges de groupe en Allemagne impliquant jusqu'à 35 élèves, avec hébergement au domicile du correspondant (à défaut, dans une auberge de jeunesse ou une structure d'accueil similaire). Le séjour en Allemagne doit durer entre 4 et 21 jours (le jour d'arrivée sur le lieu du programme et le jour de départ sont comptabilisés comme une seule journée). Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays. L'établissement allemand peut demander en parallèle une subvention pour son séjour en France de son côté.

Pour vos échanges sur l'année civile 2026, incluant la période de septembre à décembre (année scolaire 26-27), vous pouvez demander une subvention via la plateforme « échanges scolaires » : <https://echanges-scolaires.ofaj.org/login>

Vous avez jusqu'au 11 décembre 2025 pour déposer votre demande.

Pour rappel, la demande de subvention se fait entièrement en ligne et il n'est pas nécessaire de nous envoyer une version papier. Vous trouverez ci-dessous les modalités d'inscription.

Procédure de demande de subvention sur la plateforme de l'OFAJ :

- Créer un compte en cliquant sur le bouton « s'inscrire » à la page : <https://scolari.ofaj.org/login>. Sitôt cette création, vous recevrez un courriel vous indiquant votre mot de passe pour l'application.
- Sur la plateforme :
 - Instruire la demande de subvention à imprimer, dater et à faire signer par le chef d'établissement (au moment d'instruire la demande de subvention, il faut maîtriser le calendrier des échanges, le nombre d'élèves masculins et féminins, ainsi que leur classe d'âge) – **35 élèves et 2 accompagnateurs maximum** ;
 - Scanner la demande de subvention signée et la télécharger sur la plateforme ;
 - Joindre le calendrier prévisionnel du programme du séjour en Allemagne (à mettre à jour lors de la saisie du décompte de la subvention) - **les activités communes aux deux groupes d'élèves doivent être mises en évidence** (en gras ou surlignées) ;
 - Joindre le projet pédagogique dûment rédigé en fonction des directives de l'OFAJ.
- Après le séjour, les justificatifs suivants doivent être déposés sur la plateforme :
 - Le compte-rendu de l'échange ;
 - Le programme définitif du séjour ;
 - La liste des participants ;
 - La facture de transport qui conditionnera le montant définitif alloué ;
 - Le formulaire de décompte signé et tamponné par le chef d'établissement.



RÉGION ACADÉMIQUE PROVENCE-ALPES- CÔTE D'AZUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Nous vous prions de bien vouloir déposer les documents en langue française.

La notification par l'OFAJ du montant de l'enveloppe académique annuelle, qui détermine le calcul de la somme attribuée pour chaque échange, est prévue courant février 2026. En conséquence, les notifications aux EPLE, indiquant un montant préliminaire de subvention, vous parviendront après cette date. Le montant notifié est susceptible d'être revu à la baisse après dépôt de la facture de transport lors du décompte. À noter que le cumul avec une subvention Erasmus+ est possible dans la mesure où les deux subventions ne couvrent pas la totalité des frais engagés.

Vous trouverez ci-après, à titre informatif, le lien vers le BOEN paru le 12 juin 2025 concernant les programmes franco-allemands, dont font partie les rencontres au domicile : https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2025-06/ensel336_annexe.pdf

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Eloïse Nathan, gestionnaire DRAREIC à l'adresse : eloise.nathan@region-academique-paca.fr

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille